

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2009

PRÉSENTS = R. MAISONNEUVE. M. LAPEYRADE. G. LATAPIE. E. LAFOURCADE . A. LEMAITRE. R. LASBATS, R. LAFOURCADE.

ABSENTS EXCUSES = A. BOURNAZEL. C. LARRIEU. C. MONTARDON

SECRÉTAIRE de SÉANCE = G. LATAPIE

Ordre du jour.

- Plan Communal de Sauvegarde
- Abribus
- Partage des eaux
- Décisions modificatives
- Infos
- Questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde (PCS):

M. le Maire a présenté le PCS au SDIS, l'ébauche du plan a retenu toute l'attention des responsables départementaux. La commune de Labatut servira de cadre à un exercice de déclenchement opérationnel d'alerte suite à un sinistre après la remise du PCS à la Préfecture. Une présentation vidéo de toutes les plaquettes a été visionnée et expliquée en séance.

La finalisation du PCS sera réalisée lors de la prochaine réunion du conseil, des fiches de procédures sont en cours d'élaboration pour chacun des responsables communaux.

Abribus, terrain Cornanguer :

Le conseil Général refuse que cette parcelle soit rattachée à la route départementale. Il faut l'inclure au chemin du Canal. Le coût du bornage est d'environ 600€. Les frais de notaire sont évalués à 400€.

Partage des eaux :

Notre priorité est de faire parvenir l'eau au centre du village pendant la saison d'été. Une écluse a été construite chemin de Mariège, le fossé a été curé de l'Alaric au chemin de Mariège. Une deuxième écluse sera construite au diviseur situé entre le chemin du Manoir et le chemin Duthil. En 2010, le fossé sera nettoyé le long du chemin de Mariège jusqu'à la Place de la Bascule.

Réunion du 17/12/09 Décisions modificatives (suite):

M. le Maire propose de délibérer pour procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Num/ Chap	libellé	recettes	dépenses
022	dépenses imprévues		-310
633/012	impôts et taxes		310
022	dépenses imprévues		-500
6068/011	autres mat.et fournitures		-500
7488	autres attributions	300	
625/011	missions, réceptions		300
6419	rembours. CNASEA	6000	
6411/012	rémun. pers. titulaire		3000
6413/012	rémun. pers. non titulaire		3000
7022	coupe de bois	4000	
6450/012	charges sécu: sociale		4000

Délibérations :

Le centre de gestion a procédé à un appel d'offre en vue du renouvellement de la compagnie d'assurance pour le personnel statutaire. Le contrat est d'une durée de 4 ans. La compagnie retenue est AXA. M. le Maire propose d'accepter la délibération.

Vote : 8 oui

M. le Maire propose une délibération de M. le Receveur, en vue du règlement de la 1ère tranche de la formation de Sandra Vincens, responsable du centre aéré. Le coût s'élève à 555€.

Vote : 8 oui

M. le Maire propose de délibérer afin d'embaucher Michèle Ruart en contrat CDD, d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois, son contrat aidé arrivant à échéance le 31 décembre 2009. Le coût annuel est de 11414.52€ pour le salaire, plus 5725.92€ pour les charges. Une partie de la dépense est remboursée par le RPI.

Vote .- 8 oui

Infos :

Association foncière

La délibération de 1997 concernant la reprise par la commune de certains chemins, propriété de l'association foncière, est nulle et non avenue. Une visualisation de tous les chemins a été réalisée en séance. Une réunion aura lieu avec l'association foncière afin de déterminer les chemins à reprendre par la commune.

Electrification rurale :

La commune ne dépose pas de dossier de travaux pour 2010.

Réunion du 17/12/09

Infos (suite)

Téléthon : L'ensemble des communes de Caussade, Estirac et Labatut a reversé 1579€. En 2008, nous avons récolté 1720€.

Fin de la séance.